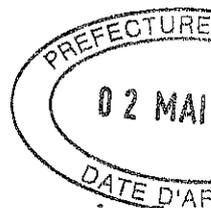


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CHOQUEUSE LES BÉNARDS

Séance du 24 avril 2014



Membres en exercice : 11
Membres présents : 11
Membres votant : 11
Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FLAMENT Brigitte, Maire.

Présents : M. et Mmes : PINGLIEZ Isabelle, SIKELA José, LEBESGUE Patricia, FLAMENT Brigitte, LEBESGUE Nadia, LEFRANC Nicolas, VERBEKE Muguet, SPITZ Caroline, VERBEKE Didier, GALLIEZ Yoann, CAILLEAU Lionel.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. GALLIEZ Yoann.

Date de convocation :
17/04/2014
Date d'affichage :
17/04/2014

Délibération n° 35 Tarif des concessions :

Après délibération le conseil considérant que le tarif des concessions qui est de 150 € (répartition 100 € à la commune, 50 € au CCAS) depuis le 1^{er} janvier 2002, décide à compter du 25 avril 2014 de fixer les tarifs de ses concessions ainsi :

Concession perpétuelle : 200 € les 2m superficiels soit 1 emplacement.
Concession perpétuelle pour un caverne. 150 € (peut contenir 4 urnes)

Acte rendu
exécutoire par dépôt
en Préfecture le :

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 28 avril 2014
Le Maire, FLAMENT Brigitte

